

<http://www.snetap-fsu.fr/Languedoc-Roussillon-Declaration,3122.html>



Languedoc-Roussillon : Déclaration au CREA du 25 septembre

- En Région -

Date de mise en ligne : samedi 27 septembre 2014

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

LE SNETAP FSU rappelle que, même s'il regrette le manque d'ambition de la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt, il a, dès les premiers travaux, montré son intérêt pour le projet agro-écologique et la démarche du « Produire Autrement ».

Mais le report de mois en mois du vote du projet de loi par l'Assemblée Nationale et les tentatives de sabotage des lobbys productivistes ont peu à peu amoindri le texte initial pourtant déjà trop timoré.

On peut d'ailleurs mettre en perspective le projet de la ferme dite des « 1000 vaches » qui pousse à son paroxysme un modèle productiviste.

Il met à mal le modèle de production agricole puisque les produits de l'agriculture deviennent des sous-produits d'une industrie énergétique subventionnée.

La démarche de « Produire Autrement » et la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt ne peut en aucun cas s'opposer à ce type de modèle industriel subventionné. Hélas, à travers le dumping inhérent à ce type de modèle économique, on ne peut que s'interroger sur les conséquences catastrophiques pour le monde agricole.

Il n'est qu'à rappeler le plan écophyto 2018, qui en date du 10 septembre 2008, confiait « au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche l'élaboration d'un plan de réduction de 50% des usages des pesticides dans un délai de dix ans, si possible ». Or, nous ne pouvons, hélas, que déplorer une augmentation de l'utilisation des pesticides.

Alors même que les déclarations d'intention dans le cadre de « d'Enseigner à Produire Autrement » répondent à certaines attentes du SNETAP FSU, à l'instar du bilan du plan écophyto 2018, le SNETAP FSU ne peut que faire appel à une extrême vigilance.

Le SNETAP FSU considère que :

- la rénovation des référentiels de diplômes ne répond pas aux objectifs de la démarche « Enseigner à Produire Autrement ».

Le **B TSA** ACSE, présenté comme la clé de voûte des formations du secteur production n'intègre pas certains volets importants du projet de la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Agroalimentaire et la Forêt.

- la mobilisation des exploitations agricoles et ateliers technologiques aurait dû apparaître comme un des points forts de la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Agroalimentaire et la Forêt.

Le SNETAP FSU considère que la modification à venir du code rural aurait dû être l'occasion de renforcer leur statut et de prendre en compte leurs particularités.
üüü